



Moulins, le 6 mars 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### *Évaluation préliminaire du risque inondation du bassin Loire - Bretagne*

M. le Préfet de la Région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, a arrêté l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (ci-après « E.P.R.I. ») du bassin Loire-Bretagne le 21 décembre 2011.

Ce document concrétise, à l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne, la mise en œuvre de la première étape de la Directive européenne n°2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Le département de l'Allier, traversé notamment par la Loire, l'Allier et le Cher relève de ce bassin hydrographique.

L'EPRI est un état des lieux de la sensibilité des territoires au risque d'inondation réalisé à partir des informations aisément mobilisables. Son objectif est de permettre une vision homogène et partagée des risques à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique (district).

Cette étude présente la géographie du bassin, les types d'inondations auxquels il est exposé, et évalue les conséquences négatives que pourraient avoir les inondations sur le territoire en analysant les événements du passé et en estimant les impacts potentiels des inondations futures.

Ce dossier est consultable à la préfecture de l'Allier – Bureau des procédures d'intérêt public- pendant une durée d'un mois, conformément aux dispositions de l'article R566-2 du code de l'environnement et à l'arrêté mentionné ci-dessus.

Il peut être également consulté sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et Logement Centre (DREAL Centre) : [www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)

Contact presse :

Préfecture  
Bureau de la communication interministérielle  
Chantal GUEROT  
Tél. 04 70 48 30 32